



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 26 OCTOBRE 2012 -

Etaient présents : M. SINGARAVELOU, M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, Mme FROMENTIN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, Mme BARBEYRON, M. DUBERNET, M. DUTHOIT, Mlle BERTHAULT, M. CATTE, M. GIRON, M. MASEGOSA, M. HAZOUARD.

Etaient représentés : M. GABILLIET, M. GOZE, M. RAIBAUD, M. MARSAT, M. REIFFERS, M. TORRALBA.

Etaient invités : Mme MUTI représentant de Monsieur le Recteur, M. RAMBAUD, Mme MENDIBOURE, Mme LENOIR, M. JOURDAN, Mme LAWRENCE, Mme TRISSE, M. LABARRE, Mme CAILLOT, M. PARIS.

M. SINGARAVELOU ouvre la séance à 9h10. Il remercie Monsieur Jean-Paul JOURDAN qui en tant que Chargé de missions aux Affaires Générales assure la continuité du bon fonctionnement de notre université.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 SEPTEMBRE ET 12 OCTOBRE 2012

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote sur le procès-verbal du 28 septembre 2012.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 23

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 28 septembre 2012.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote sur le procès-verbal du 12 octobre 2012. Il demande s'il y a des remarques.

Mme ANDRE-LAMAT demande une modification visant à préciser le fléchage en géographie les 2 demi-postes de PAST ouverts sur le poste de PR de géographie non ouvert au recrutement 2013.



M. JOURDAN répond que les postes sont affectés à l'établissement et fléchés vers les UFR. Ce poste est utilisé pour assoir deux postes de MCF associés. Il rappelle que le vote du CA du 12 octobre dernier n'a pas précisé le profil de ces 2 demi-postes.

Le procès-verbal mis au vote ne prend donc pas en compte la demande de modification déposée par Mme ANDRE-LAMAT.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 1
Pour	: 23

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 12 octobre 2012.

II - CAMPAGNE D'EMPLOI BIATOS 2013

M. JOURDAN présente le projet de « campagne d'emploi 2013 » relatif aux postes BIATOS qui vient clore une longue période de concertation et d'échange engagée à la fin du mois d'août avec les organisations syndicales et au début du mois de septembre avec le collège des chefs de service. Le CA avait été informé du rejet par le CT du 4 octobre 2012 d'une première version du projet, principalement en raison de l'intégration d'une nouvelle pratique consistant à réaliser des projets de GRH par l'appel à la liste complémentaire des concours 2012 en BAP J. Le Comité Technique, lors de la séance du mardi 23 et mercredi 24 octobre, a validé une nouvelle version du projet excluant purement et simplement l'usage de l'appel à la liste complémentaire.

Les 4 axes qui structurent le projet global de cette campagne d'emplois 2013 sont les suivants :

Une gestion prioritaire de la situation des UFR et des composantes en général visant d'une part à permettre la mise en adéquation des objectifs fixés dans la cartographie des emplois de la réforme interne et d'autre part, grâce au fléchage de certains postes vacants, le rééquilibrage du rapport titulaire/non-titulaire au sein des composantes.

La revalorisation de certaines fonctions comptables et financières directement impactées par les conséquences du passage à l'autonomie financière et la montée en puissance des différentes contraintes liées à la qualité comptable ou à la démarche de contrôle interne comptable et financier.

La poursuite de la stratégie d'application des objectifs de la cartographie des emplois pour les services centraux.

La mise en œuvre des engagements de l'équipe politique en termes de réduction de la précarité par la création de 2 nouveaux postes de fonctionnaires (création à partir du stock d'emplois manquants reconnu par le Ministère au moment du passage à l'autonomie).

M. SINGARAVELOU rappelle que le CA doit choisir entre deux scénarios et trancher la question du recours à la liste complémentaire.

M. RAMBAUD porte à l'attention du Conseil l'avis formulé par le collège des chefs de service qui s'est prononcé très largement pour le scénario numéro un. Il rappelle le caractère réglementaire du recours aux listes complémentaires pour pourvoir des postes vacants au-delà de la seule compensation des désistements des lauréats de la liste principale. Il indique



que l'établissement a déjà, par le passé, recouru à cette pratique d'appel sur liste complémentaire.

M. DUTHOIT précise que les syndicats ne s'opposent pas à l'utilisation de la liste. Ils ont simplement critiqué son utilisation abusive dans certains cas et proposé des ouvertures de concours à la place sur la session 2013.

M. DUBERNET ajoute que, dans le cas de figure où nous utiliserions ces listes complémentaires, l'équité de traitement entre les collègues impliquerait l'application de cette disposition à l'ensemble des concours organisés par l'établissement.

M. BEYLOT estime qu'il faut respecter le résultat du concours et que seuls les admis sur liste principale soient reçus.

M. JOURDAN précise que le scénario numéro un n'est donné que dans un but de transparence, et que le vote du CA ne portera que sur le scénario 2.

M. RAMBAUD souhaite que l'on évite d'opposer le système de la liste complémentaire et celui des concours en rappelant que c'est bien à l'issue d'un concours de la fonction publique que les collègues ont été classés sur la liste complémentaire par un jury inter-académique.

M. DUBERNET demande des précisions sur la façon dont l'équipe présidentielle entend prendre en compte le résultat du vote du Comité Technique.

M. DUTHOIT souligne le caractère démocratique des échanges qui ont eu lieu à cette occasion. Il signale que les syndicats ont voulu rappeler que leur analyse des besoins prioritaires de l'établissement porte sur les catégories B.

Mme BARBEYRON indique que son syndicat, qui a voté en CT pour le scénario 1 en CT, respectera le sens de la décision du CT qui a préféré le scénario 2.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➔ Le Conseil d'Administration adopte le projet de « campagne d'emploi 2013 » scénario numéro deux, conformément au vote du CT.

III - BUDGET 2012 - DBM N° 3

Mme LENOIR présente la DBM qui, après 9 mois d'exécution du budget 2012, prend acte d'une actualisation de la projection de consommation de crédits de masse salariale. La DBM intègre notamment l'impact des mesures prises en fin d'année universitaire 2011/2012, et revoit à la baisse la charge correspondant aux heures complémentaires et aux rémunérations sur contrats de recherche.

Le projet précise aussi les prévisions de consommation de crédits en masse 10 de fonctionnement ainsi qu'en investissement pour tenir compte de reports d'opération et, en contrepartie, de nouvelles actions. Les mouvements proposés en section de fonctionnement



sont d'un très faible volume : elle est abondée en recettes de 49 703€ et réduite en dépenses de -235 709€.

Le Ministère a en effet notifié à l'université une réduction de l'allocation de moyens de - 272 000€ pour prise en compte du transfert de l'EGID à l'IPB. Cette réduction est contestée par l'établissement, qui reste en contact avec le ministère sur ce point. Cette dernière notification du 30 juillet fait également apparaître en subvention de fonctionnement l'enveloppe de crédits délégués pour travaux d'accessibilité qui était annoncée en subvention d'investissement. Les principales ressources en baisse concernent les projets pluriannuels de Recherche et la prévision de produits constatés d'avance, pour suivre le rythme des projets.

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de - 235 709€. Au vu du rythme de consommation de la masse salariale, l'Université prévoit une réduction des crédits portés sur la masse salariale de - 495 499€, et enregistre une augmentation de la masse dite de fonctionnement (masse 10) de 259 790€. Sur la partie masse salariale, il convient de souligner que la projection de l'ex titre 2 et celle du budget université hors recherche intègrent une augmentation du régime indemnitaire BIATOS titulaires et non titulaires pour un montant de 120 000€. Sur la masse 10, on notera également que l'université mène depuis la rentrée universitaire un travail conduisant à changer la méthode comptable de valorisation de ses stocks d'ouvrages et qu'il est possible que la provision de 198 161 € réalisée en 2011 ne suffise pas à couvrir la variation négative à constater à l'issue de l'exercice.

Sur le plan de l'équilibre de fonctionnement, la décision modificative du budget agrégé donne lieu à un résultat de fonctionnement en excédent, et une capacité d'autofinancement « boostée » de + 292 083€. Cette CAF doit financer à hauteur de 200 000 € les travaux pour accessibilité prévus en section d'investissement et inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement.

L'équilibre global du budget agrégé est réalisé par un apport au fonds de roulement de 343 295 €, qui vient ainsi diminuer le prélèvement sur fonds de roulement voté avant cette décision modificative. Après cette DBM n°3, le fonds de roulement s'élève à 7 622 778 €, soit 33,28 jours de fonctionnement. Il reste ainsi supérieur au seuil de sécurité ministériel.

M. RAMBAUD précise que suite aux discussions avec la DGSIP sur le départ de l'EGID, il est acquis que la diminution de l'allocation de moyens ne sera pas de 272 000 euros.

Mme FROMENTIN demande des précisions sur la baisse des rémunérations sur les contrats de recherche.

Mme LENOIR précise qu'il s'agit d'ajustements au niveau des tranches de contrats ANR.

M. GARCIA attire l'attention des membres du Conseil sur l'exécution du contrat «Dalkia».

Mme FROMENTIN confirme le fait que l'inventaire des ouvrages d'Ausonius mené dans le cadre de la valorisation des stocks a mis en évidence une grosse différence qu'il faudra intégrer dans la comptabilité.

M. GIRON demande comment les congés non pris du personnel peuvent affecter le fond de roulement de l'établissement.

M. RAMBAUD répond qu'il s'agit du mécanisme comptable du rattachement des charges et des produits à l'exercice. Les mesures prises dans le cadre de la réduction des passifs sociaux obligent les opérateurs à les intégrer dans la gestion financière de leurs Ressources Humaines.



Mme MENDIBOURE rappelle la demande des commissaires aux comptes de valoriser les congés des titulaires sur la base du traitement mensuel de chaque agent et sur la base de 22 jours travaillés par mois. Pour 2011, le coût estimé est de 700 000 euros. Elle précise qu'il s'agit de normes comptables imposées dans le cadre de la certification des comptes.

M. RAMBAUD ajoute qu'il s'agit de donner au CA une vision précise de la réalité du fond de roulement.

M. DUBERNET demande si les congés non pris du compte épargne temps rentrent dans le décompte.

M. BEYLOT signale le remboursement, non justifié, de contrats de recherche de la région.

Mme LENOIR répond que dans ce cas il s'agit de dépenses exceptionnelles.

M. BEYLOT demande des éléments d'information sur la décision de la Région de ne pas verser sa participation à des dépenses de colloques pour défaut de justification de la dépense.

M. SINGARAVELOU rappelle que le sujet a été évoqué la veille en CS.

M. JOURDAN répond qu'il est intervenu auprès de la région pour solliciter un aménagement du remboursement de ces sommes pour la période 2010-2011.

M. HAZOUARD signale que pour le moment la région n'a pas donné de réponse mais considère que l'on se situe sur la voie d'un règlement favorable à Bordeaux 3. Il fait remarquer que beaucoup de dossiers de subventions de la région en faveur de la recherche n'étaient pas réglés dans les délais.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 23

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la DBM N° 3.**

IV - POINT EXECUTION MASSE SALARIALE - EXERCICE 2013

M PARIS et Mme CAILLOT informent le Conseil d'Administration de la situation de l'exécution budgétaire de la masse salariale 2012. La volonté de maîtrise de la masse salariale s'est traduite notamment, dès la rentrée 2011, par le recrutement prioritaire d'ATER à temps plein (impact à la baisse de 110 000 euros en 2011 et 330 000 en 2012 « en année pleine »), par la baisse du taux d'occupation des emplois (-8 ETPT d'enseignants chercheurs remplacés par des ATER à temps plein, soit un impact à la baisse de 70 000 euros en 2011 et de 210 000 euros en 2012 « en année pleine »). Ces décisions, dont l'effet ne portait que sur 4 mois en 2011, impactent toute l'année 2012, générant ainsi cette année près de 430 000 € d'économie.



Pour la partie de la masse salariale correspondant aux emplois de fonctionnaires, après neutralisation du départ de l'EGID, de l'évolution du taux de la pension civile, et de l'enveloppe indemnitaire des titulaires BIATOS qui gagne 100 000 € en 2012, on observe une contraction de 340 000 € en 2012, passant ainsi de 55,4 M€ (ce qu'aurait été 2011 à périmètre équivalent) à 55,1 M€. Cette perspective est en droite ligne de ce qu'avait anticipé l'établissement.

Pour la partie correspondant aux emplois d'ATER, Lecteurs, Moniteurs, on anticipe une baisse de 300 000 € (de 3 764 000 € en 2011 à 3 463 000 €) qui doit être analysée principalement comme la résultante de la diminution du nombre d'ATER à la rentrée 2012 (-7 ETPT dans le cadre de l'engagement de non-affectation d'ATER sur 1/3 des postes vacants restants après affectation des doctorants contractuels montants) et de l'extension en année pleine du recrutement privilégié en 2011 d'ATER à temps plein.

Pour la partie Heures Complémentaires, la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation se traduit par une augmentation importante du volume d'heures complémentaires payées en 2012, 71 000 heures au total, par rapport à 2011 (+ 11 580 heures). Cette hausse reste cependant très nettement inférieure à la prévision de dépense. Pour les UFR, on pointe notamment les causes suivantes : réduction du nombre de groupes au cours du semestre 1, ajustement de l'UE PPE davantage prise en charge par le POSIP, nouvelle mutualisation de certains enseignements entre LCE et LEA, non-exécution de la totalité des maquettes. Pour les instituts et départements, on doit souligner le taux d'exécution des crédits ouverts qui est sensiblement inférieur à celui des UFR (situation spécifique du DEFLE).

M. BEYLOT s'interroge sur l'écart existant entre le DEFLE et les autres instituts.

Mme LENOIR répond que le DEFLE a prévu de revoir son offre de formation et attire l'attention sur la situation de l'IUT qui doit être envisagé en tenant compte des variations de l'activité Formation Continue.

M. RAMBAUD indique que l'établissement va poursuivre le travail engagé visant à mieux comprendre le calcul des charges pédagogique des départements et instituts.

V - REGIME INDEMNITAIRE BIATOS EXERCICE 2012

M. JOURDAN présente le projet d'amélioration du régime indemnitaire BIATOS.

La gestion financière de l'établissement en 2012 en matière de masse salariale permet aujourd'hui en DBM 3 d'afficher une marge de manœuvre que l'établissement propose d'affecter sur un objectif de revalorisation du régime indemnitaire BIATOS pour un montant de 120 000 € supplémentaires. Ces 120 000 euros se décomposent entre 100 000 euros supplémentaires pour les titulaires et 20 000 euros pour les contractuels. L'enveloppe 2012 est donc de : 1 201 000 €.

Cette augmentation répond à un triple objectif :

- Poursuivre la mise en œuvre des engagements ministériels pris en 2002, au moment de la mise en place de l'ARTT, à l'égard des personnels titulaires de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, en matière de convergence des régimes indemnitaires vers le taux de référence inter-ministériel.
- Maintenir un régime indemnitaire respectueux de la qualité et de l'intensité du travail des collègues BIATOS de l'établissement.
- Valoriser le régime indemnitaire des personnels pour maintenir une cohérence de site en matière de régime indemnitaire BIATOS, dans un contexte où les autres



établissements du site universitaire bordelais engagent une convergence des régimes indemnitaires BIATOS vers le mieux-disant.

Pour la partie relative au régime indemnitaire des titulaires, le projet 2012 propose de réinterroger les regroupements au sein des catégories indemnitaires : fusion des 2 anciennes catégories pour les collègues de catégorie C, séparation des collègues de catégorie B en 2 ensembles Classe Normale / Classe Supérieure et Classe Exceptionnelle, création d'une catégorie spécifique pour les ASI, afin de positionner clairement ce grade comme appartenant à la catégorie A.

L'axe de départ du projet 2012 reposait sur l'objectif qu'aucune catégorie indemnitaire ne perçoive une prime inférieure de plus de 6% au montant d'une cible définie par référence aux taux les plus élevés pratiqués sur le site universitaire bordelais. Ce choix se fonde sur la volonté d'inscrire la politique indemnitaire de notre université dans une cohérence d'actions et d'objectifs au regard des pratiques observées sur le site bordelais. L'application stricte de ce principe a ensuite fait l'objet d'arbitrages formulés lors du CT du 23 et 24 octobre qui ont abouti au consensus suivant : accélération de l'alignement sur la référence de site pour les collègues de catégorie C, plafonnement à + 26% de la hausse constatée pour certains collègues de catégorie B, plafonnement à + 10% de la hausse constatée pour certains collègues de catégorie A.

M. JOURDAN indique que pour la partie relative au régime indemnitaire des personnels contractuels, après une première mise en œuvre de manière uniforme pour tous les contractuels en 2011, il a d'abord été proposé cette année d'introduire une différenciation selon les catégories auxquelles sont rattachés les contractuels (300, 400, 500 €), pratique que l'on retrouve dans les autres établissements bordelais (cible de 300, 500 et 700 €). Au terme d'un dialogue au sein du CT, il a finalement été proposé d'allouer un montant identique à tous les contractuels. Compte tenu du montant de l'enveloppe allouée, et du nombre de contractuels qui répondent aux conditions définies par l'établissement pour percevoir une prime, ce montant peut s'élever à 400 euros. Le montant de ce projet s'élève à 47 243 euros pour l'établissement.

M. BEYLOT demande des informations complémentaires sur le sens d'un projet d'amélioration du régime indemnitaire qui se base sur le projet des établissements engagés dans le projet de création de la Nouvelle Université de Bordeaux.

M. JOURDAN indique que ce projet s'inscrit en effet dans une logique de site, visant à élaborer notre régime indemnitaire en tenant compte des pratiques des autres établissements bordelais mais qu'il ne doit pas être envisagé comme un projet conçu pour faciliter une éventuelle intégration dans la NUB.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➡ Le Conseil d'Administration adopte le régime indemnitaire des BIATOS pour l'exercice 2012.



V I - BUDGET 2013 - VOTE DES GRANDES MASSES

Mme VELASCO-GRACIET présente le projet des grandes masses du budget 2013.

Côté recettes, ce projet repose, faute de notifications de la part du Ministère notamment, sur un certain nombre d'extrapolations :

Prévision d'une augmentation des crédits de masse salariale sur la base de la seule compensation des charges liées à l'augmentation des charges patronales du Compte d'Affectation Spéciale Pension Civile.

Prévision d'une stabilisation de la dotation de fonctionnement déléguée dans le cadre du modèle SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) qui, volontairement, ne tient pas compte de la ligne négative de – 272 000 € liée au départ de l'EGID.

Anticipation d'une forte hausse du gel de crédits, évaluée à 601 102 €, sur la base d'une réserve de précaution de 10% des crédits délégués au titre de l'allocation des moyens SYMPA et du bonus quinquennal (pour mémoire, ce gel de crédits représentait un montant de 57 620 € en 2010, de 151 400 € en 2011 et de 356 476 € en 2012).

Côté dépenses, l'établissement se fixe comme objectif, par la poursuite de ses efforts en terme de maîtrise des dépenses de masse salariale, de couvrir par la seule masse 30 les effets de l'augmentation de la réserve de précaution.

Grâce à ce choix stratégique, le budget 2013 prévoit, non seulement, le strict maintien des dotations accordées à la Recherche et aux UFR, mais également le maintien du niveau de dotation 2012 aux autres composantes, en intégrant l'augmentation de certaines dépenses incompressibles (fluides...).

Le projet présenté vise à générer un excédent de fonctionnement de 200 000 € permettant d'augmenter la capacité d'autofinancement de l'établissement et de répondre aux besoins d'investissement des composantes en limitant le prélèvement sur le fonds de roulement à un niveau maximum de 300 000 €.

Dans ce projet de budget 2013, le fonds de roulement devrait donc s'établir à 6 322 000 €, soit 29,4 jours de fonctionnement (rappel : 8 776 000 € au 31 décembre 2011).

M. JOURDAN ajoute, sur la question du financement de la Maison de la Recherche, que le Conseil Régional devrait nous confirmer le montant des crédits à la mi-novembre.

Mme FROMENTIN demande où en est le projet de rénovation de la Maison de l'Archéologie.

M. JOURDAN répond que sur ce dossier, dans le cadre de l'opération Campus 2.8 millions d'euros sont prévus. Sur les perspectives d'extension, on y verra plus clair en 2013.

M. SINGARAVELOU dit que nous devons être vigilants concernant l'utilisation de ces crédits. Il a constaté que c'est essentiellement Bordeaux 1 qui est bénéficiaire des premières tranches. Nous devons être présents pour réclamer nos droits reconnus par tous les partenaires de cette opération.

M. JOURDAN ajoute qu'au printemps dernier tout était enterré. Ce dossier a été réhabilité.

M. RAMBAUD précise que l'opération Campus s'exécute conformément à une logique de tranche : la première porte sur le domaine sciences et techniques, la seconde sur le site Carreire. Notre université, avec Bordeaux 4, est positionnée sur une troisième tranche.



M. LAÜGT dit qu'il voudrait revenir sur les propos de Madame VELASCO-GRACIET concernant la qualité du dialogue et du principe de solidarité. S'il y a eu effectivement un dialogue, qui a pu dégager une forme d'adhésion autour des principes, il dénonce un problème de méthode. Concernant les ressources propres liées au C2I, soit 25 000 euros pour 2013, il rappelle la proposition d'affecter 6 000 € au titre de la participation au salaire d'un contractuel BIATOS. Si un premier dialogue avait permis d'envisager, en cas de dépassement de la prévision de recettes, l'affectation de 30% des recettes supplémentaires sur la masse 30, il regrette que les négociations sur ce sujet aient été interrompues brutalement et qu'une décision ait été prise sans concertation. Il déplore cette forme d'autoritarisme brutal.

Mme VELASCO-GRACIET répond que ces certifications sont une compétence de l'établissement. Si l'on suit la proposition de l'UFR STC, ces crédits, en revenant à l'UFR engendreront une rupture d'égalité. Elle souligne que la décision a peut-être été mal présentée mais elle est juste.

M. LAÜGT dit qu'il ne conteste pas le principe de solidarité mais la méthode de gouvernance.

M. JOURDAN répond que l'équipe a rendu un arbitrage après une large concertation. Rien ne justifie que le budget du C2I se déverse dans l'UFR STC.

M. SINGARAVELOU ajoute qu'il doit y avoir une fluidité entre ceux qui ont plus de moyens et les autres.

M. LAÜGT répond que les possibilités d'aller chercher de moyens à l'extérieur se restreignent.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 9
Contre	: 3
Pour	: 13

➤ Le Conseil d'Administration adopte les grandes masses du budget 2013 de l'université Bordeaux 3.

VII - TARIF DU PROJET AQUIL@BS

Mme KOCIEMBA présente le tarif prévu dans le modèle économique du projet Aquil@bs. Le projet Aquil@bs a été initié en concertation avec le Conseil Régional dans le cadre de la révision de sa politique « Numérique et Territoire ». Constat a été dressé d'un besoin de structurer une dynamique d'études des usages du numérique en accompagnement de projets portés par des collectivités et des entreprises.

Le modèle économique d'Aquil@bs, est fondé sur une double approche : subvention et prestation. Les fonctions de capitalisation et de dissémination sont financées par des subventions, actuellement allouées par le Conseil Régional Aquitaine. Les travaux spécifiques liés aux différents projets qui seront conduits par Aquil@bs, seront financés par les partenaires du projet. L'unité de compte pour établir les devis pour les projets est le jour/homme, dont le coût est de 850 euros.



M. RAMBAUD précise que ce dossier a été présenté en urgence à la demande du porteur du projet.

M. GIRON dit qu'il aurait aimé voir le document.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➔ **Le Conseil d'Administration adopte le tarif du modèle économique du projet Aquil@bs.**

VIII - MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS UFR

Mme VELASCO-GRACIET présente, dans le cadre de la préparation du budget 2013, le modèle de répartition des moyens aux UFR. Malgré des informations encore très incertaines sur la délégation globale de crédits par le Ministère, elle propose de maintenir au niveau de 2012 le montant de l'allocation de fonctionnement alloué aux trois UFR de l'université.

Comme en 2012, l'allocation aux UFR se répartit comme suit :

5/6 répartis sur la base de critères d'activité : 33% de l'enveloppe répartie au prorata de la moyenne des dépenses de fonctionnement des exercices 2010 et 2011 (hors honoraires pour charges d'enseignement), 33% de l'enveloppe répartie au prorata des étudiants présents 2011-2012, 17% de l'enveloppe répartie au regard du volume des HC théoriques prévisionnels assuré par des intervenants extérieurs, sur la base de la répartition 2011-2012.

1/6 sur la base d'un critère de performance : répartition au regard du taux de réussite sur les présents des étudiants 2011-2012.

Pour le modèle 2012, les données issues du modèle conduisaient à une variation sensible de l'allocation théorique de 2 UFR : une à la hausse, l'autre à la baisse, la DGF de la troisième UFR variant nettement moins. Après concertation avec les directeurs d'UFR, il avait été proposé d'adopter un aménagement au modèle, en plafonnant à -5% la baisse de l'allocation de l'UFR perdante. Pour le modèle 2013, il est proposé de maintenir ce principe de plafonnement. 2 des 3 UFR enregistrant une hausse, il est proposé qu'elles participent à la péréquation au prorata du critère des dépenses.

M. LAÜGT regrette que ce modèle adopté il y a un an s'avère défavorable à l'UFR STC qui enregistre année après année une diminution annuelle de ses crédits de fonctionnement.

Mme VELASCO-GRACIET répond que l'idée directrice du modèle était de stabiliser les variations de l'ensemble des moyens délégués.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote.



Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➔ **Le Conseil d'Administration adopte le modèle d'allocation des moyens des UFR.**

IX - MODELES D'ALLOCATION DES MOYENS RECHERCHE

M. JOURDAN présente le modèle de répartition des moyens Recherche dans le cadre de la préparation du budget 2013. Il est proposé de maintenir au niveau de 2012 le montant de l'allocation de fonctionnement alloué à la Recherche. Cet engagement du maintien du niveau global des crédits se double d'un second engagement visant à maintenir strictement l'enveloppe consacrée aux budgets de fonctionnement des équipes.

Il est tout d'abord proposé de maintenir la dotation allouée aux Presses Universitaires de Bordeaux, soit 33 753€. Cependant ce maintien suppose la mise en place d'un plan d'actions visant à la fois à affiner les prévisions de recettes et à maîtriser l'exécution des dépenses.

La part de l'enveloppe dédiée aux moyens mutualisé, qui s'élevait en 2012 à 246 600 €, est portée en 2013 à 274 980 €. L'augmentation des moyens mutualisés est prévue pour faire face surtout à l'augmentation substantielle de la dotation aux amortissements non neutralisés, elle-même liée à l'augmentation substantielle des investissements engagés par les équipes de recherche.

Il est proposé de consacrer en 2013 à la Politique Scientifique de l'Etablissement 150 496 € (contre 183 876 € en 2012). Cette baisse est directement consécutive, à la fois à la problématique de l'augmentation de la dotation aux amortissements, et à la décision relative à la préservation du niveau de l'enveloppe des équipes de Recherche. Considérant l'apport à la PSE de 70% du préciput (44 000 € prévus en 2013) et au vu des opérations réalisées en 2012, l'Université devrait pouvoir continuer à mener une politique ambitieuse de soutien et de mise en valeur de la Recherche.

Pour la part relative aux dotations des équipes, cette allocation aux équipes de recherche est constituée de trois sous-ensembles : un socle réparti selon 2 critères (moyennes des dépenses réalisées et nombre d'enseignants chercheurs producteurs pondéré par la cotation AERES de l'équipe de recherche), une enveloppe bonus (encadrement doctoral) et une enveloppe dotation maintenance tenant compte des dépenses lourdes spécifiques financées sur DGF par certaines équipes. Le montant de l'allocation aux équipes a augmenté en 2012, et est maintenu en 2013 à 469 428 € avec la répartition suivante : 440 171 € pour le socle, 15 000 € de bonus et 14 258 € de maintenance.

Le projet 2013 prévoit une accélération de la réduction du poids du critère des dépenses réalisées, conformément aux recommandations faites lors de la conférence des directeurs d'équipe de recherche en ne répartissant plus que 35% de l'enveloppe sur cette base (75% en 2011, 65% en 2012) et, réciproquement, une augmentation de l'importance du critère du nombre d'enseignants chercheurs pondéré qui représentera désormais 65% de l'enveloppe (25% en 2011, 35% en 2011).



Pour le modèle 2012, les données issues du modèle conduisaient à des baisses importantes pour certaines équipes. Le conseil d'administration avait alors décidé de plafonner à 5% la baisse (10% pour CLARE), et d'écrêter les équipes en hausse au prorata du nombre d'enseignants chercheurs produisant pour financer ce plafonnement. Pour le modèle 2013, compte tenu du fait que le montant total alloué aux équipes est maintenu (il était en hausse de 3,7% l'année dernière), il est proposé d'appliquer un plafonnement à - 7,5%. Parallèlement, l'évolution importante du poids des critères du modèle (abaissement de la part de la dotation allouée en fonction des dépenses à 35% du socle) conduit certaines équipes à progresser très fortement (+26.1% pour MICA par exemple). Par conséquent, la conférence des directeurs d'équipes de recherche a proposé un plafonnement à la hausse de 7.5%. Il est proposé que seules les équipes plafonnées à la hausse participent au financement des équipes plafonnées à la baisse.

Mme FROMENTIN estime qu'il faut être de mauvaise foi pour affirmer que l'on maintient le modèle de l'année dernière. Le précipt n'apparaît pas et Ausonius subit un nouveau lissage. La baisse est constante avec une perte de 20 000 euros dont 4 000 pour cette année. Elle demande pourquoi Ausonius est l'une des rares équipes à n'avoir pas eu de stabilisation. Elle considère que la recherche ne peut pas fonctionner avec de tels principes.

M. RAMBAUD rappelle que la forte diminution de la dotation déléguée sur la base des dépenses des exercices antérieurs, qui pénalise ainsi l'UMR Ausonius, a été proposée par la Conférence des Directeurs d'Equipes de Recherche.

M. BEYLOT ajoute que sur ce dossier il n'y a pas unanimité des directeurs de recherche. Une solution raisonnable serait de se mettre d'accord sur une pondération des critères et rester en 2013 au même niveau.

M JOURDAN précise qu'un groupe de travail sera constitué au printemps pour redéfinir les critères du modèle.

Mme BOUNEAU demande le maintien des crédits et souhaite que l'on tienne compte du nombre d'enseignants chercheurs extérieurs et de la conjoncture comme le déménagement de la bibliothèque.

Mme CAILLOT répond que l'enquête de recensement des producteurs est actuellement en cours et précise qu'elle comprendra cette année les publications des enseignants-chercheurs extérieurs, mais qu'il n'était pas possible d'en tenir compte pour le modèle 2013.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 9
Contre	: 7
Pour	: 9

➡ Le Conseil d'Administration adopte le modèle d'allocation des moyens de la Recherche.



X - SORTIE D'INVENTAIRE.

Mme MENDIBOURE présente la sortie d'inventaire d'un lot de matériel informatique représentant un montant de 71 794 €.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte la sortie d'inventaire d'un lot de matériel informatique représentant un montant de 71 794 €.

XI - DOSSIERS SECTEUR ETUDES : REGLEMENT DES EXAMENS

Mme LAWRANCE présente le projet de règlement des études qui s'appliquera à l'ensemble des cursus de licence, licence professionnelle et master afin d'offrir aux étudiants une garantie d'égalité, de clarté et de transparence et d'apporter aux enseignants et aux personnels administratifs concernés un appui dans l'organisation du contrôle des connaissances. Il peut être complété et précisé par un règlement d'examen spécifique à une formation. Il s'impose à tous (enseignants-chercheurs, enseignants, personnels administratifs et usagers de l'Université).

Ce règlement indique notamment les grands principes d'élaboration du calendrier universitaire et du calendrier des examens. Il fixe les dispositions générales et particulières relatives aux examens, la répartition entre contrôle continu et contrôle terminal, les règles de capitalisation, de conservation ou de report entre sessions des notes et résultats.

Le règlement évoque également 3 points qui méritent d'être relevés :

- A la session de rattrapage, le contrôle des connaissances au niveau de l'UE (sauf cas particuliers : consulter l'UFR). Plusieurs UE peuvent être évaluées par une épreuve unique, écrite ou orale. En principe, en cas d'échec à la 1ère session et de non validation, l'étudiant doit repasser en session de rattrapage tous les éléments pédagogiques constitutifs de l'UE, y compris ceux auxquels il a eu la moyenne.

- Dans le respect du principe de semestrialisation, à la fin de chaque session d'examen de 1er et 2nd semestre et de la session de rattrapage, un jury est constitué pour chaque mention de Licence et Master et/ou pour chaque spécialité et parcours s'ils existent.

- Sur la question de la progression dans le parcours, en licence, pour l'année 2012-2013, année de transition, des étudiants peuvent encore être Ajournés Admis à Continuer. Une discussion sera engagée sur la position de l'établissement au-delà de cette année de transition. A ce jour, au terme des travaux de la Commission de la Pédagogie, à l'issue de cette année de transition, les étudiants devraient avoir validé des niveaux complets pour passer en année supérieure : seul l'étudiant ayant validé la 1ère année serait autorisé à s'inscrire en 2ème année. Pour s'inscrire en 3ème année, il faudrait avoir validé les années 1 et 2. En Master, pour s'inscrire en 2ème année de Master, l'étudiant doit avoir obligatoirement validé la 1ère année.

M. RAMBAUD rappelle la position exprimée clairement par la DGESIP dans une note datée du 21 octobre 2011 : la compensation entre deux semestres immédiatement consécutifs ne pourra pas intervenir entre le semestre 2 et le semestre 3 ni entre le semestre



4 et le semestre 5. Il rappelle que la DGESIP a cependant laissé des opportunités d'adaptation aux universités et qu'une enquête auprès du réseau des VP CEVU a démontré que beaucoup d'université avaient maintenu des dispositifs de passage conditionnel.

M. MASEGOSA précise que le principe du semestre rebond avait été voté dans le cadre du contrat quinquennal.

M. BEYLOT demande si le règlement des études sera pérenne ou s'il est appelé à être révisé. Il souligne les discussions autour des modalités de report des notes.

Madame LAWRENCE répond que c'est un document qui a vocation à durer mais qui pourra être modifié.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 7
Contre	: 0
Pour	: 18

➔ Le Conseil d'Administration adopte le règlement des études de l'université Bordeaux 3.

XII - CONVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES

M. JOURDAN présente l'accord-cadre de convention avec l'université de Yeung Nam, en Corée du Sud. Cet accord-cadre constitue une deuxième étape dans le rapprochement entre nos universités, suite à la lettre d'intention signée lors de la venue de la délégation coréenne en juillet dernier. Cette signature permettra par la suite la création d'accords spécifiques entre Yeung Nam et chacune des universités bordelaises

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➔ Le Conseil d'Administration adopte l'accord-cadre de convention avec l'université de Yeung Nam, en Corée du Sud.

XIII - DONATION BIBLIOTHEQUE GOETHE INSTITUT

M. JOURDAN demande au Conseil d'Administration l'acceptation du don de la bibliothèque du Goethe Institut et de pouvoir procéder à sa valorisation. Ce don porte sur 13 800 documents imprimés, le mobilier et les équipements nécessaires à la présentation des collections (rayonnages, présentoirs, tables, chaises et lampes, matériels techniques).



M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants : 25
Blanc : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 24

➤ Le Conseil d'Administration autorise le don de la bibliothèque du Goethe Institut ainsi que sa valorisation.

XIV - DOSSIER PRP/PCA/MODULATIONS DE SERVICE 2012/2013

M. RAMBAUD présente le dossier des Primes de Charges Administratives ainsi que celui des décharges et modulations de service désormais intimement liées.

L'examen de ce dossier par le CA du 26 octobre démontre le respect de l'engagement d'anticiper toujours davantage le calendrier d'attribution des différentes enveloppes de modulation de service afin de permettre leur intégration dans la démarche engagée par l'établissement de remontée anticipée des services prévisionnels des enseignants (remontée fixée au début du mois de novembre 2012).

Ce travail s'appuie sur la consolidation de la mise en place du référentiel d'équivalence horaire adopté lors du CA du 8 juillet 2011 et légèrement amendé pour 2012/2013, qui vient encadrer le travail de répartition des primes et des modulations de service accordées au titre des responsabilités administratives, pédagogiques ou scientifiques et qui tend à globaliser de plus en plus l'approche du dossier PRP/PCA avec celui des décharges et des modulations de service.

Il convient de souligner le caractère contraint du contexte budgétaire qui conduit à la recherche d'un compromis entre la volonté d'augmenter le volume des modulations de service et la nécessité de respecter le cadrage horaire de l'exercice précédent. On soulignera notamment le fait que, dans ce contexte, plusieurs composantes, après avoir été informées des projets d'enveloppes déléguées pour cette année, ont demandé l'autorisation de transformer une partie de leur budget de fonctionnement de masse 10 pour compléter les enveloppes de modulation afin de mieux valoriser les différentes responsabilités pédagogiques.

Le projet adopté confirme l'orientation consistant à reconnaître aux composantes une autonomie dans l'attribution des modulations de services dans le cadre d'une enveloppe globale et limitative calculée par un modèle d'allocation des moyens basée sur les indicateurs suivants : nombre de formations (pondération sur la base du type de diplôme et des effectifs de chaque formation), préparation aux concours de l'enseignement, gestion de la mobilité étudiante, gestion de la formation à distance, gestion de missions et d'UE transversales, gestion des laboratoires de langues.

Le projet présenté pour cette année 2012/2013 se caractérise par une grande stabilisation des moyens consacrés aux modulations de service accordées pour les responsabilités des formations. On observe en effet que l'enveloppe 2011/2012 fixée à 2 004 heures (dont 18 heures au titre de l'EGID) reste stable (1 992 heures) malgré l'ouverture de nouvelles formations (Master Traduction ou Licence Chanson par exemple) en raison de l'application des éléments du modèle (question des seuils d'effectifs notamment) et de la diminution des heures prévues au titre de certaines missions lourdes (la gestion de l'UE



langues, assurée par la chargée de mission scolarité est par exemple sortie de ce périmètre).

Sur le volet des Primes de Charges Administratives, les propositions de montants d'attribution, hors PCA de l'équipe politique, sont maintenues au niveau de 2011-2012. Il est proposé la création d'une nouvelle PCA associée à la direction du Centre de Formation des Apprentis. Le montant annuel proposé pour cette PCA est fixée à 2 000 €.

Hors valorisation des fonctions de l'équipe présidentielle, le projet 2011-2012 s'établissait à 220 477 €. Le projet 2012-2013 est ainsi évalué à 218 322 €, soit une baisse de moins de 1% à périmètre constant.

M. BEYLOT se plaint des évolutions régulières de la position de l'établissement en matière de plafonnement du nombre maximum d'heures complémentaires susceptible d'être effectuées par les personnels enseignants. Il souhaite que l'on programme une discussion avec les directeurs d'UFR pour organiser le déplafonnement

M. GARCIA répond que bien que cette discussion ait son importance, il convient de distinguer la question du document présenté au vote aujourd'hui et celle du déplafonnement

M. JOURDAN propose de reporter l'examen du point relatif au déplafonnement.

Mme DINCLAUX souhaite également que l'on se contente de voter les modulations.

M. JOURDAN propose de retirer la modification de la règle page 2.

M. BEYLOT demande quelles seront les implications de ce vote par rapport au référentiel horaire.

M. RAMBAUD répond que le Conseil d'Administration plénier vote une enveloppe et que le Conseil d'Administration réduit adoptera le référentiel horaire qui arrête la liste des fonctions ouvrant droit à modulation.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote sur les Primes de Charges administratives.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 4
Contre	: 0
Pour	: 21

➡ Le Conseil d'Administration adopte le dossier des Primes de Charges Administratives

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote sur les décharges et modulations de service.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 6
Contre	: 0
Pour	: 19



➔ **Le Conseil d'Administration adopte le dossier des décharges et modulations de service.**

XV - GROUPEMENT DE COMMANDE

M. JOURDAN présente la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition et déploiement d'une solution de gestion de patrimoine pour les établissements de l'Université Numérique d'Aquitaine. Un groupe Projet sera constitué de représentants des directions immobilières et informatiques de chacun des établissements (1 à 2 personnes) et d'experts désignés. Il aura vocation à définir les besoins et élaborer le cahier des charges, à participer à l'analyse des propositions à soumettre au choix du comité de sélection ad hoc et à émettre un avis sur tous les éléments relatifs à l'attribution et à l'exécution du marché. Le coordonnateur du groupement organise l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Il est chargé de la rédaction des pièces constitutives du marché : règlement de la consultation, cahiers des charges et acte d'engagement et des démarches de passation des marchés.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition et le déploiement d'une solution de gestion du patrimoine pour les établissements de l'Université Numérique d'Aquitaine.**

XVI - QUESTIONS DIVERSES

Mme BOUNEAU, en tant que présidente de la section disciplinaire compétente pour les usagers, remercie les membres de la section pour ce travail désintéressé, en particulier Madame DINCLAUX. Elle salue également le travail, pour la partie administrative, de Madame LEBRAUD.

M. GIRON souligne les enjeux importants représentés par la défense des étudiants.

Mme DINCLAUX ajoute que la section disciplinaire se réunit de plus en plus souvent, ce que les collègues ne perçoivent pas toujours.

M. LAÛGT présente la convention d'études à but pédagogique qui a pour objet de définir la mission d'étude que les étudiants du Master 2 Gestion territoriale du développement durable (GTDD) de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 (Département de Géographie – UFR Sciences des Territoires et de la Communication) devront réaliser. Cette étude doit contribuer à l'élaboration d'un projet de développement économique maîtrisé pour le « Canal des 2 mers », elle contribuera à mettre en évidence quels sont les enjeux de ce territoire pour les acteurs concernés et à faire émerger une représentation collective du canal (valeurs, fonctions) suite au dire des acteurs qui le vivent et/ou en sont responsables. Pour financer cette étude à but pédagogique, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Aquitaine, la



Direction Interrégionale Sud-Ouest des Voies navigables de France et le Conseil Régional d'Aquitaine versent à l'Université la somme de 10 640 €.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte la convention d'études à but pédagogique pour les étudiants du Master 2 Gestion territoriale du développement durable (GTDD) de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 (Département de Géographie – UFR Sciences des Territoires et de la Communication).

M. RAMBAUD demande l'adoption d'un tarif d'inscription spécial pour les étudiants admis à la préparation au Diplôme d'État de Danse du PESMD (Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse) de Bordeaux Aquitaine qui sont parallèlement inscrits en licence mention Arts du spectacle parcours Danse à l'Université. Afin de ne pas pénaliser ces étudiants qui s'acquittent déjà de droits de scolarité au PESMD Aquitaine, il sollicite du Conseil d'administration l'adoption d'un droit de scolarité correspondant au taux réduit des cursus licence pour les étudiants inscrits en Licence mention Arts du spectacle parcours Danse. Pour l'année 2012/2013, ce droit national est fixé à 120 € par l'arrêté du 31 juillet 2012.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote.

Votants	: 25
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte un tarif d'inscription spécial pour les étudiants admis à la préparation au Diplôme d'État de Danse du PESMD (Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse) de Bordeaux Aquitaine.

M. MASEGOSA pour le syndicat étudiant UNEF, présente une motion portant sur une demande de moyens complémentaires pour le fonctionnement des universités de lettres et sciences humaines. Cette motion sollicite notamment le redéploiement des 6 milliards d'euros consacrés au Crédit Impôt Recherche, sur les crédits de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur, en faveur d'actions portant directement sur la réussite des étudiants et sur la recherche.

M. GIRON dit qu'il s'agit d'une question de fond. Tout en ne contestant pas la volonté de l'UNEF de dénoncer la politique actuelle et en particulier les mesures budgétaires concernant l'enseignement supérieur, il trouve cette motion incomplète car elle ne tient pas compte du rapport de la cour des comptes. Il demande sa réécriture.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote.



Votants : 25
Blanc : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 24

➔ ***Le Conseil d'Administration adopte une motion portant sur une demande de moyens complémentaires pour le fonctionnement des universités de lettres et sciences humaines.***

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13 H 00.

L'Administrateur provisoire,

SINGARAVELOU